



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 10060

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur l'accroissement des agressions des agents de conduite RATP qui perturbe le trafic du RER ou du métro. Un million de passagers se déplacent chaque jour par RER ou par métro, ce qui entraîne, lorsqu'il y a des perturbations liées à des agressions, une désorganisation rapide du trafic et une gêne pour les passagers. En conséquence, elle lui demande, comment, en liaison avec la RATP, il compte remédier à ces dysfonctionnements.

Texte de la réponse

En 2002, les agressions à l'encontre des agents de la RATP ont diminué de 5 % par rapport à l'année précédente ; cette baisse est de 27 % sur le réseau du RER. Les agents les plus visés par les agressions sont ceux chargés du contrôle. En ce qui concerne les interruptions de service, au cours des dix dernières années, le nombre des préavis de grève dans l'entreprise a été divisé par trois, et le nombre de mouvements sociaux par cinq. La mise en place en 1996 d'une procédure d'alarme sociale, destinée à désamorcer les conflits, a favorisé une telle évolution et la politique volontariste mise en oeuvre en matière de sûreté des biens et des personnes commence également à porter ses fruits. Les efforts pour une amélioration de la qualité des déplacements doivent être poursuivis. La récente décision de créer une police régionale des transports placée sous un commandement unique et dont l'effectif sera à terme de 1500 agents doit renforcer l'efficacité et la réactivité des équipes chargées de la surveillance des emprises et du matériel roulant des entreprises de transport public.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10060

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2003, page 166

Réponse publiée le : 14 avril 2003, page 2988